



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élection présidentielle

Question écrite n° 94460

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention du M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'intérêt que portent les jeunes à la chose publique. Selon un récent sondage, les jeunes de dix-huit à vingt-quatre ans font peu confiance à la politique (19 %) pour préparer la société de demain, faisant d'abord confiance aux gens de leur âge (49 %). Pourtant, 75 % des jeunes affirment leur intention de s'informer activement par les médias en vue du scrutin présidentiel. Aussi, il souhaiterait connaître sa position en la matière.

Texte de la réponse

Afin de tenir compte de l'intérêt des jeunes pour la chose publique et de créer une instance de dialogue et de débat pour préparer la société de demain, le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative facilite les activités du Conseil national de la jeunesse (CNJ). Le Conseil national de la jeunesse comprend 180 jeunes âgés de seize à vingt-huit ans issus des grandes organisations associatives nationales, du Conseil national de la vie lycéenne, du Conseil national des délégués des élèves de l'enseignement agricole public, des partis politiques, des associations d'éducation populaire, du monde de l'entreprise et 100 jeunes élus par les conseils départementaux de la jeunesse, des sports et de la vie associative (CDJSVA). Le budget annuel du CNJ est désormais de 389 000 euros et une équipe de neuf fonctionnaires accompagne les jeunes dans leurs travaux. Le Conseil national de la jeunesse est constitué en quatre commissions qui se réunissent une fois par mois (commission Europe, commission parcours individuel, commission engagement, commission cohésion sociale). Le ministre réunit le CNJ trois fois par an en séance plénière. Ce conseil donne un avis et formule des propositions sur toutes les questions qui lui sont soumises par le ministre. Il peut en outre réaliser des études et formuler des propositions sur tout sujet d'ordre économique, social ou culturel intéressant directement les jeunes. Il établit chaque année un rapport d'activité qui est déposé auprès de chacune des assemblées parlementaires. Les membres du CNJ portent désormais leurs propositions devant les différents cabinets ministériels et devant les présidents des assemblées. Les membres du conseil ont institué le brevet d'aptitude à la gestion des associations, ont pris part à l'instauration d'un service civil volontaire et ont développé le principe de capitaine de soirée. Depuis le mois de juillet 2004, le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative s'est attaché à instaurer un dialogue régulier avec ce conseil pour que les instances publiques et gouvernementales soient en mesure de reprendre leurs propositions. En vue du scrutin présidentiel, le CNJ est donc susceptible de proposer des opérations spécifiques pour informer les jeunes sur les enjeux des élections. Les propositions émanant du CNJ ont vocation à être présentées à l'ensemble du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94460

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : jeunesse et sports
Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 mai 2006, page 5088

Réponse publiée le : 7 novembre 2006, page 11628